



POUR : **QUALIFLOW**
APPROUVE PAR : **Claude P. Jacquemin**
Président
CONTACTS : **Michel Landon**
Directeur Général
Tél. : 04 67 99 47 47
NewCap.
Pierre Laurent / Axelle Vuillemet
Tél. : 01 44 71 94 94

Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2003

Montpellier, le 27 novembre 2003 : QUALIFLOW (code ISIN FR0004157592), société spécialisée dans la conception, le développement, la production et la commercialisation de composants de contrôle de débit de fluides à très haute pureté, communique aujourd'hui l'ordre du jour de son assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2003.

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2003 n'ayant pas pu délibérer valablement sur le projet d'augmentation de capital par apport en nature des actions de la société JIPELEC et le conseil d'administration du 25 juin 2003 ayant pris la décision de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la nomination d'un nouvel administrateur, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 18 décembre 2003 au siège social de la société, 395 rue Lépine, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR A TITRE ORDINAIRE

- 1 - Nomination d'un administrateur,
- 2 – Ratification du transfert de siège social.

ORDRE DU JOUR A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 1 – Augmentation de capital par apport en nature des actions de la société JIPELEC :
 - . rapport du conseil d'administration,
 - . rapport du commissaire aux apports,
 - . approbation de l'apport en nature et de sa rémunération,
 - . constatation de la réalisation de l'augmentation de capital,
 - . modification corrélative des statuts.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, l'actionnaire devra justifier de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom.
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret N° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la date de la réunion. Les certificats sont déposés au siège social.

MM. les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital exigible par l'article 128 du décret n° 67 236 du 23 mars 1967 peuvent envoyer par lettre recommandée au siège social de la société dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, une demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction de capital exigée par application des dispositions de l'article cité ci-dessus résultera :

- soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire,
- soit du dépôt au siège du certificat d'inscription délivré par l'intermédiaire financier dépositaire des titres en comptes administrés.

MM. les actionnaires trouveront à leur disposition, au siège social de la société à compter de la date de publication de la convocation de cette assemblée les formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance accompagnés de leurs annexes.

Le Conseil d'Administration,

QUALIFLOW – www.QUALIFLOW.com - est une société spécialisée dans la conception, le développement, la production et la commercialisation de composants de contrôle de débit de fluides à très haute pureté : vannes, contrôleurs de débits massiques (MFC), systèmes de gaz. QUALIFLOW ambitionne de devenir une référence mondiale en matière de composants de gaz. QUALIFLOW se positionne comme un leader technologique des Mass Flow Controllers numériques qui révolutionnent le contrôle des gaz ultra-purs. Son expertise est fondamentale pour la production des semi-conducteurs, de la fibre optique et des composants électroniques qui supportent le développement des applications de télécommunication grand public. QUALIFLOW est cotée sur le compartiment NextEconomy d'Euronext.

Nouveau Marché – ISIN : FR0004157592 - Euroclear : 7786 - Bloomberg : QUFL - NM Reuters : QFLW.LN - FTSE : Groupe Economique 90 (Technologies de l'information) / Secteur 93 (Equipements destinés aux technologies de l'information) / Sous secteur 936 (Semi-conducteurs)

